

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1759

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 6

À la première phrase de l'alinéa 30, substituer aux mots :

« antérieurement à »

le mot :

« avant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.